

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 JUN 2020**

Sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise

Membres présents : M. GUYON, Mme GAUDRON, Mme ALEXANDRE, M. GASIOROWSKI, Mme CHAUVELIN, M. RAVIER, Mme LATAPY, M. CADÉ, M. BERDON, Mme SANTACANA, M. DURAN, M. DESHAYES, Mme LAUNAY, M. LEVEAU, Mme GLEVER, Mme DE PRETTO, M. MICHEL, M. VERNE, M. BOUTARD, Mme GUERLAIS, Mme MOUSSET, M. BOUCHEKIOUA.

Absents excusés : M. GAUDION a donné pouvoir à Mme LAUNAY, Mme COLLET a donné pouvoir à M. GUYON, Mme CHAMINADOUR a donné pouvoir à M. RAVIER, Mme VENHARD a donné pouvoir à Mme SANTACANA, Mme LEBLOND a donné pouvoir à M. LEVEAU, M. PEGEOT a donné pouvoir à M. BOUTARD, Mme BATAILLON a donné pouvoir à Mme MOUSSET, M. LEGENDRE a donné pouvoir à M. BOUCHEKIOUA, M. LEVRET, M. DEGENNE, M. GALLAND.

Secrétaire de Séance : Monsieur Rémi LEVEAU.

Le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, le 28 Mai 2020, s'est assemblé Salle des Fêtes Francis POULENC sous la présidence de Monsieur Christian GUYON, Maire d'Amboise.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

20-23 : Vote du Compte de Gestion 2019 de la Ville d'Amboise	page 01
20-24 : Vote du Compte Administratif 2019 de la Ville d'Amboise	page 02
20-25 : Détermination et affectation définitive des résultats du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 au Budget 2020 de la Ville d'Amboise	page 03
20-26 : Modification des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure applicables en 2020	page 04

ENVIRONNEMENT

20-27 : Acquisition d'une parcelle rue des Ormeaux lieudit « La Bergerie »	page 05
--	---------

RESSOURCES HUMAINES

20-28 : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Amboise au 1 ^{er} juillet 2020	page 06
--	---------

CULTURE

20-29 : Convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré pour l'organisation de l'exposition 2020	page 07
--	---------

INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS

page 15

QUESTIONS DIVERSES

M. GUYON : Bonsoir à tous. Curieuse ambiance. On va faire avec. Je viens de nous compter, on est 22. Nous sommes 22 mais nous devrions être 26 puisque j'ai 7 procurations.

M. BOUTARD : A mon avis, il y a Monsieur GALLAND.

M. GUYON : Ah oui. Philippe LEVRET et Christophe GALLAND ça fait déjà 2. Faut qu'on en trouve encore 2. Qui c'est qui sèche ? On va commencer. La séance est ouverte. Soyez les bienvenus.

Mes chers collègues, c'est peut-être la dernière séance du Conseil Municipal que je préside. J'espère qu'on va pas me refaire le coup du mois de mars.

Avant d'entrer dans le vif de l'ordre du jour si je puis dire, avec le vote du Compte Administratif... Pourquoi t'es tu éloignée de moi Chantal ?

Mme ALEXANDRE : Le fil n'était pas assez grand.

M. GUYON : La ville a des petits moyens. On n'a même pas un câble suffisamment long pour que l'Adjointe aux Finances soit à côté de moi. Donc, pour ce dernier Conseil Municipal, j'ai quand même deux ou trois mots à vous dire. On nous a demandé d'être court. Il est demandé, à la fois par les services préfectoraux, qui retransmettent les consignes de l'état, que les conseils municipaux soient courts. Aussi, je ne vous propose pas d'entamer un débat sur la situation sanitaire que vit notre pays depuis 3 mois, même si quelques questions ou échanges sont évidemment possibles. Si quelqu'un d'entre nous veut intervenir, cela ne pourra pas être pour enfoncer une porte ouverte ou pour répéter sous une autre forme ou avec des mots différents ce que je vais vous dire.

Notre région, notre département, notre ville ont été plutôt épargnés par l'épidémie. Nous le devons à la fois à des facteurs externes, à l'organisation de notre territoire, à sa densité relativement faible, mais aussi aux décisions prises localement et au bon respect des consignes sanitaires par la très grande majorité de nos concitoyens.

Si nous ne disposons pas de chiffres sanitaires à l'échelle de la commune, nous avons suivi régulièrement un indice : celui de la mortalité comparée avec les deux années précédentes 2018 et 2019.

Je peux ce soir vous donner ces informations pour la période du 1^{er} mars au 31 mai :

- 2018 : 65 décès à Amboise et 12 transcriptions (domiciliés à Amboise mais décédés en dehors de la commune) soit 77 au total.
- 2019 : 89 décès à Amboise et 10 transcriptions soit 99 au total.
- 2020 : 85 décès à Amboise et 8 transcriptions soit 93 au total, moins qu'en 2019 donc.

Ce chiffre démontre que nous sommes très peu touchés, par comparaison avec des territoires qui subissent des hausses de 30, 40, voire 50 %.

Concernant le personnel municipal, l'organisation a été celle de toutes les collectivités pendant le confinement. Télétravail pour tous les agents pour lesquels c'était possible, autorisations spéciales d'absence pour les autres et présence sur le terrain pour le nombre le plus réduit possible d'agents : pour l'accueil téléphonique, pour l'état civil, la police et l'entretien des espaces publics.

Pour la reprise d'activité, le plan a fait l'objet d'une validation par le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Un CHSCT « Spécial Covid » a été créé et s'est réuni encore hier.

Depuis le mois de mars, c'est la santé, la prévention, la prudence qui ont guidé nos actes.

C'est vrai de l'organisation des marchés hebdomadaires.

J'ai souhaité leur fermeture à compter du 22 mars car nous n'étions absolument pas en capacité de fournir les masques à chacun. La Préfecture n'avait pas la même lecture que celle que nous avons à l'époque mais l'intervention du Premier Ministre a rapidement confirmé que ma position était la plus responsable. Si nous avons pu rouvrir, c'est parce que nous avons décidé de distribuer un masque à chaque habitant. Un masque en tissu, fabriqué localement grâce à trois entreprises dont LESTRA pour la réouverture de laquelle nous sommes intervenus avec Claude VERNE, Rémi LEVEAU et Laurence CORNIER-GOEHRING.

Le premier marché du vendredi a connu quelques insuffisances. Je regrette que cela ait entraîné aussitôt un arrêté d'interdiction : il aurait été plus normal de prendre le temps d'améliorer les mesures ensemble comme nous l'avons de toutes façons fait pour l'ouvrir le 22 puis le 29 mai.

Pour ce qui concerne le marché du dimanche, c'est autrement compliqué !

Mais nous avons ardemment travaillé sur le sujet avec les élus, les services et le syndicat des marchés de France. Ce marché rouvrira donc dès le 7 juin, avec l'obligation de port du masque. Le 7 juin, c'est dimanche prochain.

Nous avons rouvert les écoles le 12 mai.

Cela a été possible grâce à la mobilisation et à l'implication de toutes et tous : élus, services, enseignants, agents communaux et prestataires.

A partir de cette semaine, nous devrions accueillir les enfants de toutes les familles. Mais cela n'est logistiquement pas possible. Pas possible car les groupes sont limités à 15 enfants en élémentaires, 10 en maternelle. Ce qui signifie que nous devrions accueillir tous ceux qui ne sont pas face à un enseignant dans un autre lieu et surtout avec un autre personnel. Chacun sait la pénurie d'animateurs et de personnel formé à l'accueil des enfants. Elle ne s'est pas éteinte par magie pendant le confinement.

Quelques informations complémentaires sur les services publics :

- La médiathèque a pu rouvrir rapidement et son activité reste dense.
- Nous rouvrons au fur et à mesure les activités sportives lorsque c'est possible d'un point de vue sanitaire et en lien avec les clubs. Pour le moment, les sports collectifs et de contact ne peuvent pas reprendre.
- Nous travaillons à l'ouverture du camping municipal le 15 juin.
- Nous ne pouvons pas rouvrir l'agence postale de la gare pour le moment et je sais que c'est un manque pour le quartier du Bout des Ponts. Je m'explique : nous avons trois personnels pour assurer l'accueil de la mairie et le fonctionnement de cette agence. A ce jour, deux de ces trois agents sont en autorisation spéciale d'absence pour raison de santé. Nous espérons un retour pour le 2 juin mais ce dispositif est à nouveau prolongé et les arrêts également. Or, pour l'agence postale, il nous faut un agent formé aux outils de La Poste et à la comptabilité. Le remplacement est donc très compliqué à court terme même si, là aussi, les services y travaillent.

Les trois mois qui viennent de s'écouler nous ont tous secoués. Ils ont changé nos comportements et parfois notre regard sur la vie, sur les autres, sur les priorités. Ils ont renforcé notre soif de liberté. Ils ont révélé des caractères, des talents, des capacités d'adaptation. Ils ont aussi réveillé des peurs et de vieux réflexes d'égoïsme ou de délation. Et je vous garantis que pendant les 15 premiers jours du confinement, on n'a pas manqué de nous prévenir que tel voisin ou tel autre...Epouvantable.

Mais nous le savons tous, c'est maintenant que commence la phase la plus compliquée. Maintenant qu'il faut reconstruire, recréer, redonner envie.

Là aussi, les collectivités ont leur rôle à jouer.

Le Président de la République et le Gouvernement le disent d'ailleurs, après des années d'indifférence dans le meilleur des cas et bien souvent de mépris et de condescendance à notre égard.

Mais nous ne pourrions pas le faire de façon irresponsable car nous avons un budget à tenir et, contrairement à l'état, ni de planche à billets ni de déficit ouvert donc pas question d'avoir un budget en déficit.

Je souhaite vous préciser quelques éléments prévisibles d'impact sur le budget de la commune.

Pour ce qui concerne les recettes, nous n'attendons que des baisses :

- Du fait de la crise et de la sous-fréquentation de la ville, que ce soit par les touristes ou par les locaux pendant le confinement et au-delà :
 - o Taxe de séjour
 - o Stationnement et FPS
- Du fait de décisions prises ou en cours :
 - o Baisse de 17% des tarifs de la TLPE
 - o Suppression des droits de place et d'occupation du domaine public pendant tout le confinement
 - o Division par deux des droits de terrasse du 15 juin au 15 septembre
 - o Suppression des loyers pendant le confinement : cinéma, ancien OTSI, Bar du camping, Pôle Simone Veil, etc.
- Du fait de la fermeture des structures municipales :
 - o Baisse de la recette du camping
 - o Baisse des recettes de périscolaire et de restauration scolaire
 - o Baisse des recettes de billetterie et de la culture
 - o Baisse des recettes du transport urbain
- De façon moins automatique et à confirmer d'ici la fin 2020, du fait du ralentissement économique
 - o Baisse des droits de mutation
 - o Baisse de la taxe d'aménagement

Du côté des dépenses, il y aura également des baisses, qui seront cependant loin de compenser les hausses :

- Décalage de recrutements pour des personnels saisonniers (camping)
- Décalage d'autres recrutements de la durée du confinement
- Baisse des dépenses scolaires (transport et restauration)
- Baisse des dépenses culturelles (spectacles, feu d'artifice)
- Non vote d'aides aux projets prévues pour des manifestations annulées (en fonction cependant des frais engagés par les organisateurs, et au cas par cas, pour ne pas fragiliser les associations)

Il faudra également prendre en charge les dépenses spécifiques à la lutte contre le Covid-19 (achat de masques en tissu, de masques FFP1, de masques FFP2, de gel hydroalcoolique, de visières de protection, de produits virucides, temps supplémentaires de nettoyage et de désinfection des lieux publics comme des lieux de travail...)

A ce jour, il n'est pas possible d'estimer sérieusement et complètement et précisément l'impact financier mais il devrait être de l'ordre de 500 000 euros, d'après les projections réalisées par le service finances à partir des données disponibles à ce jour.

Nous savons aussi qu'il nous faudra augmenter l'effort en matière d'action sociale pour faire face au deuxième temps de la crise.

Heureusement pour Amboise, cette catastrophe arrive l'année où nos finances permettront de faire face. Vous le verrez dans quelques instants, le bilan financier de l'année 2019 est en effet excellent et doit pouvoir nous aider à absorber le choc.

Nous attendons aussi le vote de la loi de finances rectificative pour voir de quelle manière des compensations seront proposées pour les collectivités locales. Des annonces ont été faites la semaine dernière et elles vont dans le bon sens. Espérons qu'elles se concrétisent.

Je vous ai promis une intervention courte. J'en ai fini.

Je voudrais cependant remercier toutes celles et tous ceux qui ont agi pendant cette crise sanitaire :

- Ceux de la première ligne : le personnel soignant.
- Ceux qui ont permis à la société de continuer à fonctionner sans trop de heurts : éboueurs, caissiers, commerçants, enseignants, livreurs, personnel d'entretien, forces de sécurité et de secours...et j'en oublie !
- Mais aussi les élus, restés au contact des habitants et des services.
- Les personnels communaux et communautaires qui ont continué à faire tourner les services.
- Tous ceux, élus et services, bénévoles aussi, qui ont passé énormément de temps pour mettre en place des dispositifs qu'ils ne connaissaient pas et des projets inédits : je pense à la plateforme de livraison solidaire créée par la Ville, à la plateforme numérique de relais les ventes à emporter des restaurateurs, à celles et ceux -mais quand même souvent celles- qui ont cousu des masques, en particulier au CCAS, à tous ceux qui ont organisé les commandes, la répartition et la distribution des masques en tissu à tous les habitants, aux initiatives solidaires envers les EHPAD de la Ville, les cours de sport en ligne...là aussi, j'en oublie !

Je pense que l'on peut aussi remercier les Amboisiens pour leur sagesse, en grande majorité. Il y a eu des inconscients mais ils furent rares et rappelés à l'ordre. Voilà j'en ai terminé pour cette introduction et cette communication sur cette crise que nous continuons de vivre et qui est loin d'être terminée puisque nous entrons dans la phase qui va être sans doute la plus difficile.

Est-ce qu'il y a des interventions. Thierry BOUTARD.

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire. Bien sûr on s'associe à vos remerciements envers tous les personnels qui ont agi pendant cette période du confinement et pendant cette étape du déconfinement. Trois choses importantes que l'on peut retenir de cette période. En ce qui concerne la mairie, je crois vous avoir interpellé par courrier. On a eu un manque évident d'information et de communication envers les élus. Je crois qu'il aurait été bon d'informer plus directement, plus régulièrement les élus sur la situation tant de la mairie que de la ville. On est tous des élus, tous questionnés, tous interrogés par les habitants et on n'avait que peu de réponses à fournir même sur les décisions que vous avez prises sur le marché et on les apprenait par la presse. Le deuxième point c'est effectivement le marché et nous n'avons pas la même lecture. On ne va pas faire un débat ce soir sur le marché ce serait inutile et ça ne ferait que satisfaire certaines personnes que je ne veux pas satisfaire. Donc la situation du marché on vous a fait une proposition et je pense que là aussi on aurait pu travailler très tôt ensemble sur les dispositifs sans vous apprendre à tenir un rouleau de scotch ou un pinceau comme vous me l'avez fait remarquer dans votre réponse. Et le troisième point, vous avez parlé des personnels et vous dites que l'agence postale est fermée pour question entre autres d'agents en situation d'absence. Où en est-on aujourd'hui sur les personnels qui ont dû reprendre leur travail et dans quelles mesures les services de la Ville peuvent ils refunctionaliser de façon à peu près efficace. Je ne parle pas d'efficacité de travail je parle d'efficacité dans la mission qui est donnée à une ville comme la nôtre. Voilà c'est la seule question. Sinon sur les autres propositions, je suis en partie assez d'accord sauf peut-être sur deux trois points comme je vous l'ai indiqué.

M. GUYON : Alors pour ce qui est de la communication, je pense que tout ce qui était important sur le fond vous a été communiqué.

M. BOUTARD : Jamais.

M. GUYON : Ça vous a été communiqué, y compris dans la réponse que je vous ai faite. Mais je n'ai pas la prétention que toutes les réponses que je vous fais vous satisfassent. Ça c'est clair. Alors vous aviez des idées précises et vous les aviez exprimées dans le mail que vous m'avez adressé. Mais sur le marché, je ne vais pas dire que nous étions presque trop nombreux à y réfléchir, mais on n'a pas besoin de se mettre à 33 autour d'une table pour savoir comment on peut aménager un sens de circulation sur le marché, faire un barriérage. On s'est aperçu au premier marché, quand on s'est fait retoquer, le 15 un peu brutalement quand même. Je n'ai pas très bien compris la décision aussi rapide de Madame la Préfète mais voilà. On avait des services qui travaillaient avec un groupe d'élus mais il n'y avait pas tous les élus non plus de la majorité. Et les choses se sont faites normalement. Pour le reste, vous avez eu toutes les informations importantes à votre disposition. Alors bien évidemment, vous n'aviez plus les comptes-rendus des bureaux municipaux mais...

M. BOUTARD : Mais je ne les ai jamais eu Monsieur le Maire. C'est un fantasme, jamais. Et on a eu les informations par Monsieur DELBARRE de la Préfecture sinon de la mairie elle-même nous n'avons eu aucune information. Je peux vous montrer ma boîte mail tout à l'heure...

M. GUYON : Evitez de me parler de votre boîte mail, vous avez toujours des problèmes avec votre boîte mail !

M. BOUTARD : J'en ai pas du tout, pas du tout. Je n'en ai jamais eu.

M. GUYON : Enfin bon pour ce qui est de cette communication-là, ma réponse est claire. Sur le fond, vous avez eu toutes les infos qu'il fallait. Maintenant sur les services, vous parlez de la poste de la gare. Je vous ai répondu. Il y a trois personnes qui sont dédiées à l'accueil physique de la mairie et à la poste.

M. BOUTARD : Non mais Monsieur le Maire, je vous parle de l'entièreté de la Ville. Je ne vous parle pas que de la poste. Vous avez répondu sur la poste en disant qu'il y a encore du personnel qui est en autorisation spéciale d'absence, en ASA. Je vous parle de l'entièreté de la Ville. Où en est-on sur l'entièreté de la Ville ? A-t-on un retour des personnels ou a-t-on encore une quantité importante en ASA ou en difficulté de reprendre le travail pas simplement pour des raisons...

M. GUYON : On n'en a pas une importante quantité encore en ASA. François CADÉ, qui gère au jour le jour avec le service du personnel je lui donne la parole.

M. CADÉ : On a encore d'autres personnes qui sont en ASA. Il n'y a pas que les personnes à l'accueil. La difficulté c'est qu'aujourd'hui on ne peut pas anticiper puisque la réglementation a évolué. On pensait reprendre le service à l'agence postale le 2, c'était prévu, et on a appris 3 jours avant que les congés ASA étaient reconduits. Donc nous ne pouvions pas mettre nos personnels qui étaient prévus et je ne sais pas ce qu'il va y avoir comme informations le 15, je ne sais pas ce qu'ils vont nous annoncer. Aujourd'hui par exemple, il y a des personnes qui veulent reprendre, des personnes qui ont eu le Covid aussi ou soi-disant parce que c'est assez compliqué. Il faut qu'ils passent d'abord un contrôle médical et lorsqu'ils auront un certificat médical, on pourra les reprendre. On est dans cette phase de remettre en place toutes les équipes, ce n'est pas si simple entre médecine du travail, médecin particulier d'abord. On reconstitue toutes les équipes. On a très peu de personnes qui continuent en télétravail, il n'y en a plus beaucoup. On a essayé de réduire au maximum. On réagit je dirai semaine après semaine. Cinq sont encore en télétravail.

Mme MOUSSET : Et sur la totalité de vos équipes ?

M. CADÉ : On en a 5 qui sont encore en télétravail, c'est tout. On a réduit tout ce que l'on a pu réduire. Après vous avez des gens qui sont en autorisation pour les enfants, des gens qui ont des pathologies particulières pour lesquelles vous ne pouvez pas passer outre.

M. GUYON : Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas je vais passer au point suivant de l'ordre du jour et je vais donner la parole à Chantal ALEXANDRE pour la présentation du Compte Administratif de la Ville pour l'année 2019.

Mme ALEXANDRE : Par contre, je vais avoir besoin d'un micro parce qu'on m'a dit que j'avais une petite voie. Est-ce que je peux dire un petit mot avant de commencer.

M. GUYON : Si tu as la parole, tu as la parole !

Mme ALEXANDRE : D'accord ! Je voulais vous dire que la Commission Finances n'a pas pu se réunir. Vue les circonstances, on ne pouvait pas tenir les délais réglementaires. On en est désolés. Par contre, on se tient à

votre disposition, Madame COUHÉ et moi-même, pour toutes les explications complémentaires que vous souhaiteriez.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA VILLE D'AMBOISE

Mme ALEXANDRE : Alors la première délibération c'est le vote du Compte de Gestion. Donc ce compte de gestion fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 623 213,58 euros et un déficit d'investissement d'1 109 284,64 euros. Donc on vous demande d'approuver ce compte de gestion qui est le même que le compte administratif.

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions avant les votes ? Sinon je mets au vote tout de suite. Pour ce compte de gestion. Des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Le compte de gestion est établi par le comptable en fonction de la clôture de l'exercice.

Selon l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être présenté à l'assemblée délibérante pour approbation.

Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir approuver le compte de gestion 2019 pour le budget de la Ville d'Amboise,

Il fait apparaître les résultats suivants :

❖ Un excédent en section de fonctionnement de :	3 623 213.58 €
❖ Un déficit en section d'investissement de :	1 109 284.64 €

Approuvez-vous le compte de gestion 2019 de Monsieur le Trésorier Principal ?

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA VILLE D'AMBOISE

Mme ALEXANDRE : Après c'est effectivement le compte administratif. Avant le vote on va vous faire une présentation. On va être un petit peu plus dans le détail peut-être puisqu'il n'y a pas eu les explications en commission. Je passe sur la première diapo qui est une présentation administrative.

Le résultat de notre CA, en recette, nous avons eu 23 millions de recettes qui ont permis de financer pour 21 millions de dépenses. Ça nous fait un résultat cumulé de 2 500 000,00. On termine avec un résultat cumulé jamais atteint jusqu'à présent. Donc les constats de ce CA 2019, des dépenses réelles de fonctionnement qui sont quasi stables. Des recettes de fonctionnement en légère hausse. Une épargne disponible nette pour investir d'1 300 000,00. C'est pareil ce sera la deuxième année où on dépasse le million. On peut dire que c'est un beau résultat. Et un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 77%. Pareil c'est un résultat excellent mais c'est la fin du mandat ça s'explique un peu, on a eu besoin de terminer tous les projets qu'on avait lancé. On a des revenus globalement stables, plutôt positifs. On maintient, je vous le dis, une gestion attentive des dépenses

et ça nous permet d'investir. On a un énorme patrimoine vous le savez, on a des quartiers et des services que nos habitants nous demandent toujours plus nombreux. J'ai pour habitude de comparer ce qu'on avait prévu, donc le BP 2019, et puis ce qu'on a réalisé. C'est simplement pour voir si on tient bien ce qu'on prévoit. En bleu c'est le BP et en vert c'est le CA. Donc nos dépenses de fonctionnement, vous voyez on est à 96%. On a une petite marge. Les recettes de fonctionnement sont à 107%, donc c'est toujours plus parce qu'on est très prudents, notamment avec la directrice de service, donc ils n'inscrivent que ce dont on est absolument sûrs. Donc au cours de l'année on a des fois des bonnes surprises. Et nos dépenses d'investissement de 77%.

M. BOUTARD : Et sur les recettes ? Sur les recettes d'investissement ?

Mme ALEXANDRE : J'ai pas fait parce que c'est pas significatif. Après si vous voulez les recettes d'investissement elles sont bonnes parce qu'on a eu beaucoup de subventions, pour le pont notamment. Donc c'est pareil elles sont plutôt bonnes. L'épargne de ville, on est en épargne brute à 2 400 000,00, quand on retire le capital de la dette à 1 100 000,00 on arrive à une épargne nette d'1 300 000,00. Nos recettes sont légèrement supérieures à nos dépenses. Depuis 2016, on voit qu'elles augmentent, il y a une belle progression nette. En dessous, il y a nos dépenses. Depuis 2016, on a nos dépenses qui grimpent mais moins que nos recettes. C'est l'idéal en fait. C'est une belle courbe.

Alors la dette, ça vous savez on en a déjà parlé souvent, on est inférieur à la strate d'une même commune. On est à 647 en ce moment. L'ensemble des villes de toute façon se désendettent. Il n'y a pas que nous, c'est plutôt la tendance. On va voir ce que va nous réserver l'année 2020. En capacité de désendettement, on est à 3,6 années donc bien en dessous du seuil de 8 à 10 ans qui nous est recommandé de ne pas dépasser.

Nos dépenses d'équipement, donc voilà une année un petit peu, une fin de mandat, ça explique un petit peu le taux élevé. En moyenne, on a fait la moyenne sur les années précédentes, ça fait 3 700 000,00. Là on a fait 4 900 000,00 donc un taux un peu supérieur aux années précédentes. 75% des investissements de la ville sont réalisés par des entreprises du département. Sur la courbe, vous avez en rouge les travaux en régie et au-dessus c'est les travaux faits par entreprise.

Donc on va voir un petit peu les chiffres en détail. Alors les charges à caractère général, elles sont à 3 901 000,00 donc une variation de 10% par rapport à 2018. Tous les chiffres s'expliquent donc dans ces 10% on a 66 000 euros c'est les remboursements du service commun Urba, on a 140 000,00 euros pour les festivités Léonard de Vinci, on a 69 000,00 euros pour le transport scolaire qui a pris une forte hausse, on a 43 000,00 euros pour de la voirie supplémentaire et on a 44 000,00 euros pour l'opération des vélos électriques. Voilà ce qui explique les 10 % supplémentaires.

Les charges de personnel baissent légèrement de 1,3 % donc là on n'a plus le service Urba qui est passé dans les charges à caractère général.

Les autres charges de gestion courante ce sont les subventions aux associations et au CCAS donc 1 227 000,00. Alors c'est en baisse. Non c'est pas en baisse c'est plutôt en augmentation c'est là qu'il faut regarder ce que contiennent ces chiffres. En 2018, on avait inscrit 60 000,00 euros pour la Villa Belagio qui a des difficultés à payer sa taxe de séjour. Ensuite on a les charges financières qui baissent légèrement elles sont à 201 000,00 euros. Charges exceptionnelles bon 8 000,00 euros c'est des petites sommes. Dotation d'amortissement bon ça baisse énormément 673 000,00 euros. C'est pareil en 2018 on avait inscrit des écritures pour l'école Rabelais.

Les recettes de fonctionnement.

Produits des services, une augmentation de 22 %. C'est pareil, on a des changements d'imputations, certains produits sont passés en produits de service, ce qui fait augmenter fortement ce chapitre.

Impôts et taxe une augmentation de 117 000,00 euros donc 10 732 000,00 euros. Des dotations, participations en légère baisse. Les autres produits, une petite baisse dans les loyers donc 124 000,00 euros. Atténuation des charges 198 000,00 euros, une nouvelle baisse. Alors il y a plusieurs explications alors je vais les dire mais je suis pas spécialiste, je suis pas au personnel. Il y a beaucoup de départs en retraite, ça commence à être important. On a moins de longues maladies et on a des actions de prévention qui semblent aussi porter leurs fruits. En tout cas ce chapitre baisse et c'est plutôt un bon signe pour le personnel.

Produits financiers, rien de particulier 14 000,00 euros.

Produits exceptionnels 259 000,00 euros. En 2018 on avait une grosse somme 860 000,00 euros, c'est la vente de Rabelais je sais pas si vous vous souvenez, et cette année on a rien vendu mais on a mis dans ce chapitre, parce que c'est là qu'il fallait le mettre, les certificats d'énergie qui nous ont

rapporté cette belle somme. Ensuite on a les opérations de régie pour 752 000,00 euros et un excédent reporté d'1 512 000,00 euros.

On va passer aux investissements. Normalement, on faisait ça à deux voies avec le Maire mais là tu vas pas pouvoir tourner le dos.

M. GUYON : Pour l'éducation, on commence par Jules Ferry non ?

Mme ALEXANDRE : Non c'est Ambroise Paré là. Ah non oui Jules Ferry pardon. Travaux d'isolation école maternelle Jules Ferry.

M. GUYON : 329 000,00 euros. Alors ça comprenait la réhabilitation des sanitaires, la correction acoustique du restaurant scolaire élémentaire Ambroise Paré, la correction acoustique de l'élémentaire George Sand, les travaux à Jules Ferry, la sécurisation de la toiture de Rabelais Richelieu. Ça fait un beau total. Ensuite pour la Culture et les Sports, au niveau du sport je le mets parce que c'était le camping 80 000,00 euros, la carte d'initiation à la course d'orientation à la Moutonnerie, la réfection de l'éclairage du gymnase Guynemer, la réfection de l'éclairage des tennis de l'île d'Or, la réfection de l'éclairage des terrains de tennis de La Fuye, la salle d'exposition Le Garage 388 000,00 euros. Et puis des investissements pour le patrimoine. Les travaux à l'église Notre Dame du Bout des ponts pour 287 000,00 euros, les travaux sur la toiture de l'église Saint-Denis, sur l'église Saint-Florentin, la couverture du Pôle Simone Veil, la réfection des parements extérieurs du mur du cimetière, le ravalement de façade du local de la Loire à Vélo.

Ensuite, pour le cadre de vie. L'aménagement des ponts 1 800 000,00 euros, bien subventionné. Il restait à la charge de la ville un peu plus de 300 000,00 euros.

En travaux de voirie, 541 000,00 euros. La signalisation, les potelets 180 000,00 euros, la mise en place de bornes escamotables près de 100 000,00 euros quand même. Pour l'aménagement de la Varenne sous Chandon, c'est 165 000,00 euros. Le parc de la Richardière, 8 000,00 euros. Si je peux me permettre une petite parenthèse là, j'espère qu'on aura des sommes aussi importantes l'année prochaine puisque je pense à deux gros projets au niveau culturel et même au niveau environnement, je pense à Fenêtres sur Loire qui est piloté par le Conseil Départemental et puis à la Tour d'Or Blanc qui a fait couler beaucoup d'encre et de salive. On vient de recevoir l'information selon laquelle la Fondation de France nous subventionnerait à hauteur de 72 000,00 euros au lieu des 60 000,00 que nous avions espérés. Carine, on doit approcher du maximum possible de subventions pour une collectivité non ? Donc on aura le minimum à mettre de notre poche, on approche des 80 % de subventions.

Voilà je voulais vous dire deux mots pour ce dernier conseil. Ça n'influencera pas le Compte Administratif puisque ce n'est pas dedans.

Au niveau des investissements toujours, pour l'accessibilité, l'accessibilité du gymnase Guynemer 41 000,00 euros, l'école maternelle Ambroise Paré 7 000,00 euros, l'école maternelle Jeanne d'Arc 19 000,00 euros. Et puis des investissements également pour les moyens généraux : le site internet et intranet 9 000,00 euros, l'acquisition d'un logiciel pour la taxe de séjour 7 000,00 euros et un logiciel de prospective financière 6 000,00 euros. Voilà pour l'investissement.

Mme ALEXANDRE : Alors on reprend nos tableaux. (Inaudible)

M. BOUTARD : On ne vous entend plus Madame.

Mme ALEXANDRE : Ah pardon. Après on a le 21 et le 23, c'est des travaux. Le 21, 1 700 000,00 et le 23, 3 100 000,00. Le capital de la dette est de 1 100 000,00. On a les travaux en régie qui s'équilibrent, 250 000,00 euros... Un total de 6 800 000,00.

Concernant nos recettes d'investissement, un résultat reporté de 14 000,00 euros. Les subventions d'investissement, elles ont pris 138 % pour approcher des 2 millions. Emprunts et dettes : on a emprunté 500 000,00 euros. On avait prévu 1 114 000,00 mais au vu de toutes les subventions qu'on a reçues on n'a pas eu besoin de lever l'emprunt qu'on avait prévu. Pas d'immobilisation corporelle. (Inaudible)

Le FCTVA à 695 000,00 euros. Donc là il y a une différence par rapport à l'année dernière puisque en 2018, on avait le leg de Madame BACON qui avait fortement augmenté ce chapitre. Après on a au 1068, Dépôts : 1 300,00 euros. Au 27 donc les immobilisations financières, on a toujours le VVF pour 113 000,00 euros. ...

Un total de recettes de 5 700 000,00.

M. GUYON : Cela s'arrête quand le paiement du VVF ?

Mme ALEXANDRE : Il reste encore quelques années.

M. GUYON : Il reste encore quelques années ?

Mme ALEXANDRE : Oui mais plus beaucoup il doit rester 3 ou 4 ans d'impôts.

M. BOUTARD : Tous les ans c'est la même question et il doit rester trois ans encore.

Mme ALEXANDRE : Je ne sais pas s'il y a des interventions ? Moi j'en ai fini en tous les cas pour la présentation et je redis à mes collègues élus, si vous souhaitez de plus amples explications, on est vraiment prêts à vous les donner.

M. GUYON : Il y a des questions

M. BOUTARD : Oui Monsieur le Maire.

M. GUYON : Allons y.

M. BOUTARD : Déjà Madame ALEXANDRE, le compte administratif peut être voté jusqu'au 31 juillet, on aurait pu faire une commission. On s'est réuni avec le CCAS dans la Salle du Conseil en toute sécurité. On aurait pu effectivement se voir au préalable même s'il aurait fallu reculer de quelques jours le vote du compte de gestion et du compte administratif. Quelques questions ou observations. Dans cette période d'ailleurs de difficultés pour notre ville, on se rend compte de l'apport, comme vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire, du tourisme puisque la taxe de séjour a repris beaucoup plus que ce que vous aviez prévu sur l'année 2019. On est à plus de 73 000,00 euros de plus que prévu au budget, ainsi que, et c'est un sujet important, les droits de mutation qui vont sans doute énormément baisser en 2020 et pour la ville ce n'est pas une somme anodine puisque c'était 300 000,00 euros en 2019. Ce qui fait quand même un total de 474 000,00 euros de recettes qui sont des recettes dues à une dynamique économique et immobilière qui sont en ce moment en train de vivre des grandes difficultés. Et c'est pour montrer que notre ville d'Amboise sans touristes est une ville bien triste. Et cela peut avoir effectivement des impacts aussi sur le budget de la ville. Une question sur les produits exceptionnels. 250 000,00 et 9 000,00 c'est ce que vous appelez les certificats ?

Mme ALEXANDRE : Inaudible.

M. BOUTARD : Sur la partie investissements, vous aviez prévu une subvention d'équipement personne de droit privé qui n'a pas été utilisée. Je ne me souviens plus du tout à quoi cela correspondait. 70 000,00 euros.

Mme ALEXANDRE : Je note

M. GUYON : C'était pas une partie pour le cinéma ?

Mme ALEXANDRE : Possible

M. GUYON : Il me semble oui

Mme ALEXANDRE : C'est bien cela oui

M. BOUTARD : C'était pour la troisième salle ?

M. GUYON : Encore quelques années et je finissais par le connaître par cœur le budget.

M. BOUTARD : C'est pour le projet de troisième salle ?

M. GUYON : Oui.

M. BOUTARD : Et une dernière question sur œuvres et objets d'art. C'était OTHONIEL qui avait déjà été prévu sur 2019.

M. GUYON : Oui on avait prévu quelque chose...

M. BOUTARD : 117 000,00 et utilisé 5 200,00

M. GUYON : Oh mais vous savez c'est enclenché, ce serait dommage de ne pas l'utiliser.

M. BOUTARD : Sinon Madame ALEXANDRE, on avait dit lors du budget primitif qu'il serait intéressant, puisque notre Ville d'Amboise fait de la comptabilité analytique aussi, d'avoir et vous aviez dit que ce serait le cas au moment du compte administratif, d'avoir l'effectivité en dehors de l'année 2019 de ce qu'ont coûté certains chantiers. Parce que le lissage budgétaire ça existe, tout le monde en fait et heureusement parce que les collectivités ne doivent pas tout porter sur un seul exercice. Et en ce qui concerne Le Garage, vous dites plus de 300 000,00, mais c'est pour l'année 2019 alors qu'il y a eu d'autres travaux. Et l'entièreté du projet du Garage, combien a-t-il coûté ? Ainsi que pour le pont, de mémoire, on avait déjà entamé des dépenses en 2018. Ce qui est intéressant, pour une ville comme la nôtre, c'est de voir l'effectivité de ce que ces projets ont coûté à la ville et ont coûté dans leur cadre budgétaire. Voilà questions essentielles et comme on en avait parlé lors du budget primitif et vous nous aviez dit c'est plutôt une question qui relève du compte administratif je vous la repose. Voilà c'est tout en ce qui nous concerne.

M. GUYON : Juste une remarque sur le tout début de votre intervention. Vous avez dit qu'on pouvait voter le compte administratif jusqu'au 31 juillet c'est ça ?

M. BOUTARD : Oui.

M. GUYON : Donc on aurait pu faire une Commission des Finances et puis voter le Compte Administratif au mois de juillet par exemple.

M. BOUTARD : Ou au mois de juin, il n'est pas terminé on le commence tout juste.

M. GUYON : Oui mais on sait et on espère, enfin moi en tout cas que le deuxième tour des élections aura lieu le 28 juin. C'est là le plus sympa que la municipalité qui a voté et qui a établi le budget 2019 et qui est encore en place et qui le vote plutôt que de refiler ça...

M. BOUTARD : Bah Monsieur le Maire on est le 3 juin, on n'est pas le 28 juin là.

M. GUYON : Oui enfin on va rentrer dans une période de campagne électorale...

M. BOUTARD : Certains n'en sont pas sortis.

M. GUYON : Oui je sais bien. Je sais que le Conseil Municipal c'est aussi pour quelques-uns une tribune. Pour quelques-uns seulement.

M. BOUTARD : Il n'y a pas que le conseil

M. GUYON : Allez. Et puis pour ce qui concerne le coût total des travaux, vous avez parlé du pont et du Garage mais pour le Garage ça a déjà été indiqué. Sur tous les exercices, c'est de l'ordre de 780 000,00 euros, je dis ça de mémoire et pour le pont aussi. Mais ce qui avait été financé à la fin de l'année 2018 pour les travaux du pont ça concernait l'assistance à maîtrise d'œuvre et c'était vraiment, c'était mince. Mais la totalité du coût est déjà communiquée je vous assure.

Mme ALEXANDRE : Je pense que dans les commissions, et je l'espère, on parle un petit peu de chiffres et on donne ces chiffres ils sont pas du tout cachés.

M. BOUTARD : Dans quelle commission Madame ALEXANDRE ?

Mme ALEXANDRE : Oh arrêtez.

M. BOUTARD : Bah non mais si je pose la question...

M. GUYON : Pour ces deux cas là je suis certain que le coût total a été communiqué même s'il y un glissement sur deux exercices budgétaires ou même trois. Mais pour le Garage, on était au-dessous de 800 000,00 euros. Mais c'est vrai que dans chaque citoyen sommeille un expert financier, un urbaniste, un archéologue, un spécialiste en réunions et j'en passe. Des spécialistes multi cartes.

Mme ALEXANDRE : Tu sais qu'il faut que tu sortes ?

M. GUYON : Bah oui je vais sortir.
Le Maire sort de la salle.

Mme ALEXANDRE : Je suis en train de lire la délib, Evelyne, elle est plus que simplifiée là. Il n'y a plus rien à dire en fait.
Donc le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2019.

Il fait apparaître les résultats conformes au compte de gestion, à savoir :

❖ Un excédent en section de fonctionnement de :	3 623 213.58 €
❖ Un déficit en section d'investissement de :	1 109 284.64 €

Approuvez-vous le compte administratif 2019 de la Ville d'Amboise ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 7 abstentions

Les autres sont pour. Je vous remercie. On peut faire revenir le Maire.

M. GUYON : Juste une info, avant de partir, je m'adresse aux élus, n'oubliez pas d'aller signer le compte administratif et si vous avez un stylo prenez le vôtre.

DÉLIBÉRATION

L'arrêté des comptes du budget de la Ville d'Amboise est constitué par le vote du Conseil Municipal sur le compte administratif, après production par le comptable du compte de gestion, selon l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte administratif retrace l'exécution des dépenses et recettes du budget de la Ville pour l'année 2019.

Il fait apparaître les résultats conformes au compte de gestion 2019 présenté par le comptable :

❖ Un excédent en section de fonctionnement de :	3 623 213.58 €
❖ Un déficit en section d'investissement de :	1 109 284.64 €

Approuvez-vous le compte administratif 2019 de la Ville d'Amboise ?

***MODIFICATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE
(T.L.P.E) APPLICABLES EN 2020***

M. GUYON : Nous continuons l'ordre du jour, la modification des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables en 2020 et je donne la parole à Myriam.

Mme SANTACANA : En raison de la pandémie de COVID-19, certains commerces ont dû fermer pendant le confinement. L'ordonnance du 22 avril 2020 portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19, permet aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10% et 100% applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable, au titre de l'année 2020.

Afin de soutenir les commerçants amboisiens dans la reprise de leur activité professionnelle, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un abattement de 17% sur la T.L.P.E. Ce pourcentage correspond au prorata de la période de confinement.

Pour rappel, les tarifs applicables de la TLPE 2020 pris par délibération en date du 19 juin 2019 sont consignés dans le tableau ci-dessous :

		2020
Enseignes	Si le total de leur superficie est égal au plus à 7 m ²	Exonéré
	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	16,00 €
	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	32,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	64,00 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports non numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	16,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	32,00 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	48,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	96,00 €

Autorisez-vous le Maire à appliquer un abattement de 17% sur le montant de la T.L.P.E due au titre de l'année 2020 ?

Juste pour préciser, cette taxe touche essentiellement, et Chantal je pense que tu peux le confirmer, plutôt les grandes surfaces que les petits commerces.

M. GUYON : Oui une particulièrement.

Mme SANTACANA : Voilà.

M. GUYON : Je mets aux voix cette délibération s'il n'y a pas d'intervention.

M. BOUTARD : Vous ne voulez pas faire dans l'ordre ?

M. GUYON : Ah c'était pour marquer une pause dans les chiffres !

M. BOUTARD : Non mais sinon on n'est pas obligé de faire les affectations hein !

M. GUYON : Ah si si mais après. Alors est ce que vous adoptez cette délibération ou pas ?

M. BOUTARD : Petite remarque quand même Monsieur le Maire sur cet abattement de 17%. Une Commission Finances aurait aussi été utile pour regarder quel est l'impact que ça a parce que là on n'a pas vraiment l'impact sur le budget. On a le pourcentage mais pas l'impact. Et peut-être envisager une autre mesure dérogatoire pendant la période de déconfinement qui n'est pas une période d'activité économique normale.

Mme SANTACANA : Ils ont travaillé pendant la période de confinement les grandes surfaces et aussi pendant la période de déconfinement.

M. BOUTARD : Mais ça ne concerne pas que les grandes surfaces quand même.

Mme SANTACANA : C'est majoritairement les grandes surfaces.

M. BOUTARD : Donc ce n'est pas que les grandes surfaces sinon c'est pas majoritairement c'est totalement.

Mme SANTACANA : C'est majoritairement.

M. GUYON : Myriam tu pourrais fixer un jour le total sans que ce soit nominatif le total des enseignes qui sont inférieures à ...

Mme SANTACANA : Mais on a ça je pense que c'est de l'ordre de 90% des grandes surfaces.

M. GUYON : On peut dire que c'est Leclerc. 90, 92% ça provient du Leclerc.

Mme SANTACANA : C'est pas les plus à plaindre dans cette période.

M. BOUTARD : Non mais quand on a la délibération c'est pas si clair et on ne peut pas prendre une décision sur des choses qui ne sont pas claires.

M. GUYON : Je mets aux voix. Vote contre ? aucun. Abstentions ? 7 abstentions. Donc soyez plus clairs quand même.

Mme SANTACANA : On va tâcher.

M. GUYON : Le reste est pour. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

En raison de la pandémie de COVID-19, certains commerces ont dû fermer pendant le confinement. L'ordonnance du 22 avril 2020 portant diverses mesures pour faire face à l'épidémie de COVID-19, permet aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10% et 100% applicable au montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable, au titre de l'année 2020.

Afin de soutenir les commerçants amboisiens dans la reprise de leur activité professionnelle, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un abattement de 17% sur la T.L.P.E. Ce pourcentage correspond au prorata de la période de confinement.

Pour rappel, les tarifs applicables de la TLPE 2020 pris par délibération en date du 19 juin 2019 sont :

		2020
Enseignes	Si le total de leur superficie est égal au plus à 7 m ²	Exonéré
	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	16,00 €
	Superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	32,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	64,00 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports non numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	16,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	32,00 €
Dispositifs publicitaires et pré enseignes (Supports numériques)	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	48,00 €
	Superficie supérieure à 50 m ²	96,00 €

Autorisez-vous le Maire à appliquer un abattement de 17% sur le montant de la T.L.P.E due au titre de l'année 2020 ?

***DETERMINATION ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS
DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2019
AU BUDGET 2020 DE LA VILLE D'AMBOISE***

M. GUYON : Nous revenons après cette pause de publicité, nous revenons à la détermination et l'affectation définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2019 au budget 2020 de la Ville d'Amboise.

Mme ALEXANDRE : Il vous est proposé de reprendre les résultats prévisionnels du compte administratif 2019 en excédent de fonctionnement, 3 623 213.58 € et en déficit d'investissement, 1 109 284.64 € et de tenir compte bien sur des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 945 484.99 € et en recettes d'investissement pour 1 382 262.92 € ; d'affecter en section de fonctionnement au compte Résultats de fonctionnement reportés 2 950 706.87 € et au compte Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 1 109284.64 €. Voilà pour les derniers chiffres que je vous annonce.

M. GUYON : Approuvez-vous la reprise définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2019 du budget de la Ville d'Amboise ?

Des abstentions ? 7 abstentions.

Des votes contre ? Il n'y en a pas donc le reste pour, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Une délibération de reprise des résultats prévisionnels du compte administratif a été approuvée lors du Conseil Municipal du 6 février 2020. Elle est complétée par cette délibération qui affecte définitivement les résultats du compte administratif 2019 du budget de la Ville d'Amboise.

Il est ainsi proposé :

- De reprendre les résultats du Compte Administratif 2019 soit :
 - L'excédent de fonctionnement d'un montant de : 3 623 213.58 €
 - Le déficit d'investissement d'un montant de : 1 109 284.64 €

- Compte tenu des restes à réaliser :
 - En dépenses d'investissement de : 945 484.99 €
 - En recettes d'investissement de : 1 382 262.92 €

- D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement pour 672 506.71 € en section d'investissement, ce qui a pour conséquence de constater :
 - En section de fonctionnement :
 - Au compte R002 « Résultat de fonctionnement reporté » un montant de 2 950 706.87 €

 - En section d'investissement :
 - Au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » un montant de 672 506.71 €
 - Au compte D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » un montant de 1 109 284.64 €

Approuvez-vous la reprise définitive des résultats du compte administratif et du compte de gestion 2019 du budget de la Ville d'Amboise ?

ACQUISITION PARCELLE RUE DES ORMEAUX LIEUDIT « LA BERGERIE »

M. GUYON : L'acquisition d'une parcelle Rue des Ormeaux, lieudit « La Bergerie », Evelyne LAUNAY.

Mme LAUNAY : Dans le cadre de l'extension devenue nécessaire du bassin de rétention située à la Bergerie sur la parcelle AW 133, la Commune a proposé aux propriétaires concernés d'acquérir leur parcelle.

Ces parcelles, en zone agricole, sont en emplacement réservé pour l'*extension de la structure de rétention des eaux pluviales des Ormeaux*.

Ainsi, par délibération du 10 septembre 2019, la Ville a acquis la parcelle cadastrée AW 131 pour un montant de 5 000 €.

Par cette même délibération, la Commune voulait acquérir la parcelle AW 132 pour un montant de 1 200 €. Toutefois, le propriétaire vendeur a souhaité procéder à de nouvelles négociations.

Un nouvel accord de vente a été trouvé le 2 mars 2020, pour une somme de 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AW 132 d'une contenance de 3 424 m², pour un montant de 4 000 €, afin de permettre le démarrage des travaux d'agrandissement du bassin.

Les frais d'acte notarié seraient à la charge de la Commune.

Aussi, il a été convenu que les indemnités d'éviction des agriculteurs occupants soient prises en charge par la Commune, à savoir :

- 1 018 € pour l'occupant de la parcelle AW 131,
- 2 468 € pour l'occupant de la parcelle AW 132.

Acceptez-vous d'acquérir la parcelle AW 132 aux conditions ci-dessus énoncées ?

Autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier ? Et vous avez le plan en annexe.

M. GUYON : C'est vrai que nous avons passé cette délibération en septembre, après négociations mais il faut dire qu'il y avait des négociatrices qui étaient un peu dures et qui ont défendu bec et ongles leur morceau de terrain. La négociation s'est plutôt bien passée avec Monsieur et Madame PINON mais je suppose qu'ils ont eu vent de ce qui était payé aux autres. Mais ce qui est normal. Ils se sont manifestés et il y a eu de nouveau des négociations. Je dis bien de nouveau des négociations puisque là j'ai sous les yeux la première délibération et c'est bien indiqué : « après négociations avec les différentes parties il est proposé d'acquérir à l'amiable les parcelles... ». C'est vrai qu'il y avait 5 000 euros pour 1413 mètres carrés et 1 200 euros pour 3 400 mètres carrés. Il faut se mettre à la place de Monsieur et Madame PINON. Mais il y avait eu cependant négociations, c'est ce que je voulais dire.

M. BOUTARD : C'était une remarque qu'on vous avait faite à l'époque, de la disproportion entre la volonté de ces deux dames de vendre pour un montant qui paraissait, somme toute, un peu plus cher que ce qu'il aurait été possible de négocier et l'autre, par contre, qui quasiment le donner. Donc à l'époque, ça nous avait un peu surpris. Je suis d'autant plus surpris qu'ils soient revenus à la charge après délibération du conseil. C'est un peu surprenant.

M. GUYON : D'autant que nous nous étions prononcés à l'unanimité.

M. BOUTARD : Ah bah c'était dans l'intérêt de la commune.

M. GUYON : Dans l'intérêt de la sécurité des habitants du quartier. Mais bon. Comme ça il y a eu une nouvelle négociation et il fallait en sortir.

M. BOUTARD : Mais il n'avait pas fait un écrit sur la somme ?

M. GUYON : Mais je pense qu'il a dû demander à renégocier juste au dernier moment, avant la signature chez le notaire. Il me semble.

M. DURAN : Pour l'histoire, c'était le fermier qui a dit à Monsieur PINON « Mais tu t'es fait avoir ! Et les autres, pour la même surface, ils ont eu 4 000 euros »

M. BOUTARD : Le bon sens paysan !

M. GUYON : Et mais c'était pas voulu, c'était public !

M.DURAN : Oui mais quand on lui a proposé 1000 et quelques euros...

M. GUYON : C'est certain qu'ils se sont fait remonter par le fermier. Voilà. Je mets aux votes cette nouvelle délibération. En espérant que ce soit la deuxième et la dernière. Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Dans le cadre de l'extension devenue nécessaire du bassin de rétention située à la Bergerie sur la parcelle AW 133, la Commune a proposé aux propriétaires concernés d'acquérir leur parcelle. Ces parcelles, en zone agricole, sont en emplacement réservé pour l'*extension de la structure de rétention des eaux pluviales des Ormeaux*».

Ainsi, par délibération du 10 septembre 2019, la Ville a acquis la parcelle cadastrée AW 131 pour un montant de 5 000 €.

Par cette même délibération, la Commune voulait acquérir la parcelle AW 132 pour un montant de 1 200 €. Toutefois, le propriétaire vendeur a souhaité procéder à de nouvelles négociations.

Un nouvel accord de vente a été trouvé le 2 mars 2020, pour une somme de 4 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'acquérir à l'amiable la parcelle cadastrée AW 132 d'une contenance de 3 424 m², pour un montant de 4 000 €, afin de permettre le démarrage des travaux d'agrandissement du bassin.

Les frais d'acte notarié seraient à la charge de la Commune.

Aussi, il a été convenu que les indemnités d'éviction des agriculteurs occupants soient prises en charge par la Commune, à savoir :

- 1 018 € pour l'occupant de la parcelle AW 131,
- 2 468 € pour l'occupant de la parcelle AW 132.

Acceptez-vous d'acquérir la parcelle AW 132 aux conditions ci-dessus énoncées ?

Autorisez-vous le Maire ou l'Adjoint délégué à l'urbanisme à signer l'acte à intervenir et toutes les pièces afférentes à ce dossier ?

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA VILLE D'AMBOISE

AU 1^{ER} JUILLET 2020

M. GUYON : Remise à jour du tableau des effectifs. François CADÉ.

M. CADÉ : La procédure annuelle d'avancement de grade constitue l'une des modalités de progression de carrière des fonctionnaires territoriaux. Elle se définit comme un mode d'accès à un grade supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

C'est un outil qui permet de promouvoir un agent en tenant compte de sa valeur professionnelle, de son implication au sein de la collectivité, de sa technicité, et de son niveau de responsabilité.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de procéder à la nomination des agents inscrits sur liste d'aptitude.

Il est proposé de créer à partir du 1^{er} juillet 2020 :

- 9 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Et par conséquent de supprimer :

- 8 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 7 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Le grade d'origine à la nomination des agents dans leur grade d'avancement serait supprimé. Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2020 et pour certains grades à une date d'avancement ultérieure en fonction des conditions requises.

❖ Acceptez-vous ces propositions ?

Vous avez en pièce jointe le tableau complet que vous avez tous étudié si vous avez besoin d'informations supplémentaires en complément je suis à votre disposition.

M. GUYON : Il y a des interventions ou pas sur ce tableau ?

M. BOUTARD : Il n'y a pas eu de Comité Technique pour ça ?

M. CADÉ : Si

M. BOUTARD : Parce que c'est pas marqué.

M. CADÉ : Cela passe au prochain Comité Technique obligatoirement mais là il n'y en a pas eu. On a fait précéder pour que ce ne soit pas au détriment des agents. Donc ça passe au prochain mais c'est consultatif.

M. BOUTARD : D'accord. Merci.

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des votes contre ? des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

La procédure annuelle d'avancement de grade constitue l'une des modalités de progression de carrière des fonctionnaires territoriaux. Elle se définit comme un mode d'accès à un grade supérieur par l'inscription d'un fonctionnaire sur une liste d'aptitude.

C'est un outil qui permet de promouvoir un agent en tenant compte de sa valeur professionnelle, de son implication au sein de la collectivité, de sa technicité, et de son niveau de responsabilité.

Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité afin de procéder à la nomination des agents inscrits sur liste d'aptitude.

Il est proposé de créer à partir du 1^{er} juillet 2020 :

- 9 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- 7 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe

Et par conséquent de supprimer :

- 8 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint administratif
- 7 postes d'adjoint technique
- 1 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Le grade d'origine à la nomination des agents dans leur grade d'avancement serait supprimé. Cette mesure prendrait effet à compter du 1^{er} juillet 2020 et pour certains grades à une date d'avancement ultérieure en fonction des conditions requises.

❖ Acceptez-vous ces propositions ?

***CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AMBOISE ET LE CENTRE DE
CRÉATION CONTEMPORAINE OLIVIER DEBRÉ POUR L'ORGANISATION DE
L'EXPOSITION 2020 « OLIVIER DEBRÉ, LA PEINTURE À L'ÉPREUVE »***

M. GUYON : Je donne la parole à Isabelle GAUDRON pour la convention de partenariat entre la Ville d'Amboise et le CCC Olivier DEBRÉ.

Mme GAUDRON : Dans le cadre de la programmation 2020 du « Garage » Centre d'Art Contemporain, la Ville d'Amboise a travaillé avec le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (C.C.C.O.D.), qui est installé à Tours, pour organiser une exposition hommage célébrant l'artiste local Olivier Debré et ses recherches picturales expérimentales, dans le cadre du centenaire de sa naissance.

L'exposition sera organisée du 4 juillet au 20 septembre 2020. Je signale d'ailleurs que c'est un beau travail qu'a fait Valérie COLLET, Adjointe à la Culture, pour négocier cette exposition qui sera d'ailleurs la première de toutes celles qui vont avoir lieu sur 2020. C'est une belle chance pour Amboise.

Le projet de convention de partenariat annexé détermine les modalités de collaboration entre la Ville et le C.C.C. O.D.

Sachez aussi que le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Marine Rochard, chargée d'exposition et de recherche au C.C.C. O.D.

La Ville d'Amboise et le C.C.C. O.D. unissent leurs moyens pour assurer la mise en place artistique et technique de l'exposition ainsi que la valorisation et la communication autour de l'événement.

La Ville d'Amboise prend à sa charge l'assurance et la surveillance des œuvres, la cession des droits réglementaires, les frais liés au nettoyage et au transport des œuvres, le montage et le démontage de l'exposition.

La liste des œuvres exposées est en cours de finalisation.

On vous demande d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec le C.C.C. O.D pour l'organisation de cet événement ?

M. GUYON : Est-ce qu'il y a des interventions ?

M. BOUTARD : Monsieur le Maire, les deux points les plus intéressants auraient été les deux annexes qui ne sont pas mentionnées avec la convention, soit l'annexe des œuvres, ce qui aurait pu

être intéressant de savoir, surtout parce que ça a un impact budgétaire pour la Ville qui n'est pas spécifié, entre autres, sur la restauration. Il n'est pas parlé de nettoyage d'œuvre mais de restauration d'œuvres et d'assurance. On se souvient sous une mandature lointaine d'une exposition prêtée par l'Etat qui avait coûté une fortune à la Ville, c'était l'exposition PICASSO. Suite aux pistolets Pouchkine, il avait fallu assurer les œuvres de Picasso à l'Orangerie. Ça avait coûté une fortune. Donc les œuvres d'Olivier DEBRÉ, quand on sait aujourd'hui leurs prix de cotation, ils sont énormes. Donc présenter une convention, je pense que ce serait bien qu'on soit un peu plus informé.

Mme GAUDRON : Alors il faudra en discuter un peu plus avec Valérie.

M. GUYON : Elle a dû quand même négocier ces choses-là.

Mme GAUDRON : Moi elle m'a parlé de nettoyage des œuvres et pas de restauration. Et les devis sont en cours. Elle cherchait à avoir plusieurs devis à priori.

M. BOUTARD : Le spécialiste d'Olivier DEBRÉ et de la restauration habite Luynes. C'est un homme connu.

M. GUYON : Et bien je vous invite à venir visiter mon bureau puisque vous avez deux œuvres d'Olivier DEBRÉ que vous pouvez voir...L'exposition Olivier DEBRÉ c'est bien. Je n'ose pas dire où j'ai trouvé les tableaux en 2001. C'est moi qui les ai fait encadrer et accrocher dans mon bureau. Mais je trouve que le travail avec le CCC OD c'est quand même une belle affaire, ça plaira forcément.

M. BOUTARD : Ah oui.

Mme GAUDRON : Valérie ne pouvait pas venir ce soir, un empêchement personnel Alors du coup, il y a un budget qui est prévu pour la partie transport.

M. BOUTARD : En plus on n'est pas la seule ville. Je crois que Chinon, Tours aussi...

M. GUYON : Alors même si on n'aime pas les tableaux à demeure pour des années et des années, on sait que ce n'est pas la coutume mais ça se fait couramment que celui qui emprunte paye une partie du nettoyage. C'est ce que nous avons fait avec le château.

M. BOUTARD : Et c'est ce qui a été fait sur le département avec le ...

M. GUYON : Oui et c'est le château qui a participé à la restauration du tableau qui se trouve maintenant dans le château. Donc je mets aux voix cette délibération. Y'a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Pour sa programmation 2020 du « Garage » Centre d'Art Contemporain, la Ville d'Amboise a travaillé avec le Centre de Création Contemporaine Olivier Debré (C.C.C.O.D.), installé à Tours, pour organiser une exposition hommage célébrant l'artiste local reconnu Olivier Debré et ses recherches picturales expérimentales, dans le cadre du centenaire de sa naissance.

L'exposition est organisée du 4 juillet au 20 septembre 2020.

Le projet de convention de partenariat annexé détermine les modalités de collaboration entre la Ville et le C.C.C. O.D.

Le commissariat scientifique de l'exposition est assuré par Marine Rochard, chargée d'exposition et de recherche au C.C.C. O.D.

La Ville d'Amboise et le C.C.C. O.D. unissent leurs moyens pour assurer la mise en place artistique et technique de l'exposition ainsi que la valorisation et la communication autour de l'événement.

La Ville d'Amboise prend à sa charge l'assurance et la surveillance des œuvres, la cession des droits réglementaires, les frais liés au nettoyage et au transport des œuvres, le montage et le démontage de l'exposition.

La liste des œuvres exposées est en cours de finalisation.

Autorisez-vous le Maire à signer une convention de partenariat avec le C.C.C. O.D pour l'organisation de cet évènement ?

M. GUYON : Alors maintenant les informations sur les décisions. Vous les avez en annexe. J'ai signé des titres de substitution, notamment pour des changements de concessions dans le cimetière, des finances, des avenants, des marchés avec notamment le remplacement des bornes électriques du camping, des conventions avec la Fondation 30 Millions d'Amis, des contrats, des contrats de prestation, des contrats de cession, et la fixation des tarifs pour la saison culturelle et enfin l'adhésion d'Amboise au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières pour 5 ans. Et vu que c'est une somme monstrueuse, 90 euros par an je crois. J'espère que ça ne mettra pas en péril notre budget.

Je vous remercie mes chers collègues pour ce conseil un peu curieux du fait, non pas de l'ambiance car elle est toujours égale. Mais n'oubliez pas de signer avant de partir.

Informations sur les Décisions

Titre de Substitution

- Changement de concessionnaire dans le cadre d'une donation au profit de Monsieur Claude PILLAULT.

Finances

- Garantie à hauteur de 35% pour le remboursement du prêt souscrit par Touraine Logement dans le cadre du contrat de prêt n° 108605 destiné au financement de l'opération LES GUILLONIERES VII.
- Garantie à hauteur de 35% pour le remboursement du prêt souscrit par Touraine Logement dans le cadre du contrat de prêt n° 107531 destiné au financement de l'opération LES GUILLONIERES VII.
- Sollicitation de fonds LEADER sur la base du financement de l'aménagement du plan d'eau de la Varenne sous Chandon.

Avenants

- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'implantation d'une œuvre d'art « Tour d'Or Blanc » pour un montant de 5 263.20 € TTC.
- Avenant 2 au marché n°1389/19 Lot 1 « Menuiseries intérieures - plâtrerie sèche » avec l'entreprise ELCIA pour un montant de 9 630.65 € TTC.
- Avenant 1 au marché n°1389/19 Lot 2 « Carrelage – Faïence » avec l'entreprise PROSOLS pour un montant de 13 016.33€ TTC.
- Avenant 2 au marché n°1351/18 avec l'ENTREPRISE ADAPTEE DES ATELIERS DU GRAIN D'OR pour l'entretien des surfaces engazonnées et enherbées. Les modifications entraînent une hausse de 1 472.13 € HT.

- Avenant 1 au marché n° 1391/19 pour la réfection de la couverture de l'école Anne de Bretagne lot 2 « Couverture » avec l'entreprise THIBAUT pour le versement d'une avance de 49 500 € TTC.
- Avenant au contrat de cession avec l'association Ipso Facto Danse pour modifier les articles 1, 4 et 8 du contrat initial suite aux consignes sanitaires contre la propagation du Covid-19.

Marchés

- Pour le remplacement des bornes électriques du Camping de l'Île d'Or avec l'entreprise R² l'Energie d'Eclairer pour un montant de 30 943.20 € TTC
- Pour la mission d'assistance pour le renouvellement des marchés de télécommunications relatifs à la téléphonie avec l'entreprise DATA CONSEIL TELECOM pour un montant de 15 555.00 € TTC.
- Pour l'exploitation des installations de chauffage, ECS et connexes lot 2 « moyennes puissances », avec l'entreprise DALKIA pour un montant annuel de 122 230.42 € TTC.
- Pour l'exploitation des installations de chauffage, ECS et connexes lot 1 « petites puissances » avec l'entreprise DALKIA pour un montant annuel de 3 921.12 € TTC.

Conventions

- Avec la Fondation 30 millions d'amis, pour la stérilisation et l'identification des chats errants sans propriétaire.
- Convention de prêt avec le Pays Loire Touraine afin d'accueillir au sein de l'Eglise Saint Florentin une exposition du 6 juin au 30 août 2020.
- Avec Georges Fho Madison afin d'accueillir au sein de l'Eglise Saint Florentin des œuvres de l'artiste du 15 octobre au 1^{er} novembre 2020.
- Avec Florent LAMADE STEVENET pour l'exposition de peintures programmée du 2 mars au 29 avril 2020.
- Avec Olivier CAUX pour l'exposition dans l'Eglise Saint Florentin programmée du 15 octobre au 1^{er} novembre 2020.
- Avec le collège Choiseul et avec le Conseil Départemental 37 afin de bénéficier de trois chambres froides positives de l'espace restauration du collège pour la période du 30 mars à la fin du confinement lié à l'épidémie de Covid-19.
- Avec Monsieur Arnaud FREYDER pour la mise à disposition de parcelles de terrain cadastrées BA 768 et BA 769 pour une durée de trois ans.
- Avec le Rotary Club Amboise pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée AL 3 jusqu'au 31 mai 2032 maximum.
- Avec le Lycée Professionnel Agricole pour la mise à disposition des parcelles de terrain pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.
- Avec M et Mme FLUTTE pour la mise à disposition de parcelles pour une durée de trois ans.
- Avec VAL ECO pour la mise à disposition d'un local situé 10 rue Germain Chauveau.
- Avec M GAUCHER pour la mise à disposition de la partie Nord d'une parcelle de terrain pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Contrats

- Avec l'entreprise THIBAUT pour l'entretien des gouttières, chéneaux et descentes d'eaux pluviales des bâtiments communaux pour un montant annuel de 10 664.40 € TTC.
- Avec l'entreprise SPIE pour l'entretien des bornes escamotables d'Amboise pour un montant annuel de 1500 € TTC.
- Avec l'artiste plasticienne Marie Hendriks pour l'organisation, le financement et l'accueil de l'exposition « Extra Ape ».

Contrats de prestation

- Avec Astrid di Crollanza pour la projection de photos lors d'une rencontre-débat le samedi 14 mars 2020.

- Avec la compagnie Avant je voulais changer le monde, pour un spectacle programmé le 13 février 2020.
- Avec Valentine Goby, pour une lecture musicale, le 29 février 2020.
- Avec l'auteur Akli Tadjer pour une rencontre programmée le 11 février 2020.
- Avec l'association Myosotis pour une lecture musicale programmée le 29 février 2020.

Contrat de cession

- Avec l'association « l'Unijambiste » pour l'achat d'une représentation d'un spectacle programmé le 6 mars 2020.

Tarifs

- Tarifs de billetterie de la saison culturelle 2019/2020 à partir du 2 septembre 2019.

Adhésion

- Adhésion de la Ville d'Amboise au Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières pour 5 ans.